

Ainsi donc, le peuple de Guinée-Bissau uni au sein du PAIGC, dont la lutte a été reconnue comme légitime, dont la représentativité a été affirmée, a usé de son droit à l'autodétermination et a proclamé, le 24 septembre 1973, son indépendance. Ce n'est pas là une attitude de circonstance et encore moins le fait du hasard. C'est le résultat d'un long processus de prise de conscience, de lutte armée et de construction nationale.

Après 10 ans de lutte, de souffrances et de sacrifices, le PAIGC a libéré les trois quart du territoire national, malgré une répression aveugle au cours de laquelle le Portugal ne recule ni devant l'emploi du napalm, ni devant l'usage de substances chimiques meurtrières. En même temps que le PAIGC poursuivait la lutte, il mettait aussi en place dans les régions libérées de nouvelles structures administratives répondant à l'intérêt réel du peuple et à son désir de promotion économique, sociale et culturelle. Les réalisations accomplies par le PAIGC dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique, dépassent largement celles qui ont été prétendument accomplies par le Portugal après quelque cinq siècles de "présence civilisatrice".

Le Portugal, effrayé par cette prise de conscience de plus en plus profonde et de plus en plus aiguë du peuple de Guinée-Bissau et par la détermination des combattants de la liberté, a cru pouvoir mettre un terme à ces difficultés en assassinant lâchement ce grand fils de l'Afrique qui fut et qui demeure le camarade Amilcar Cabral. Le Portugal a dû bien déchanter. Il a détruit peut-être le corps de l'homme, mais non l'esprit et encore moins l'idéal de liberté et de dignité qui anime son peuple.

C'est en partant de ces faits concrets et objectifs et sur la base des principes fondamentaux de la Charte et des nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité que quelque 60 délégations - dont la mienne - ont déposé le projet de résolution A/L.702 demandant à l'Assemblée générale de prendre des mesures immédiates pour mettre un terme à l'occupation illégale, par les forces militaires portugaises, de certains secteurs de la République de Guinée-Bissau.



M. El Hassen (Mauritanie)

Le nombre des délégations qui ont parrainé cette résolution témoigne, à notre avis, de la préoccupation profonde que fait naître cette occupation illégale et reflète le désir sincère des peuples d'Afrique - et aussi de ceux des autres continents - de voir défendre non seulement la liberté, la justice et la dignité de l'homme, mais aussi l'intégrité territoriale d'un Etat souverain et indépendant.

Lorsqu'on examine le colonialisme portugais dont résulte directement cette occupation illégale, deux questions viennent immédiatement à l'esprit : comment expliquer la ténacité du Portugal et son refus de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies? Comment ce pays peut-il poursuivre une guerre sur trois fronts et se procurer les ressources nécessaires pour la financer? La réponse à ces questions est simple : le Portugal n'aurait jamais pu poursuivre ses guerres coloniales s'il ne recevait une aide constante et substantielle, d'une part de certains de ses alliés de l'OTAN et, d'autre part, de l'Afrique du Sud et du régime rebelle de Salisbury avec lequel il a conclu ce qu'il est convenu d'appeler "une alliance impie".



S'il nous est facile de comprendre l'attitude de l'Afrique du Sud et des rebelles de Rhodésie du Sud, nous devons avouer notre embarras pour expliquer la position des amis du Portugal au sein de l'OTAN. Cet embarras est d'autant plus vivement ressenti que certains de ces amis du Portugal ont porté très haut l'étendard de l'indépendance et ont payé un prix élevé pour la conquête de la liberté. La France et la Grande-Bretagne ont été même à l'origine de ce "vent de changement" dont j'ai parlé tout à l'heure et que le Portugal ignore systématiquement. Nous leur demandons d'user de leur influence morale et de leurs moyens matériels pour faire faire au Portugal ce qu'elles ont fait elles-mêmes dans des situations semblables. Quant aux Etats-Unis, nous voulons croire que leur lutte pour la liberté et l'indépendance est encore présente dans toutes les mémoires, et nous leur demandons d'accepter cette lutte pour d'autres peuples confrontés aux mêmes vicissitudes et aux mêmes difficultés.

Nous espérons aussi que les nobles paroles prononcées par feu le président Kennedy pour "défendre et étendre la liberté" continueront de guider les délégations dans cette recherche commune d'une paix plus juste parce que fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

M. DRISS (Tunisie) : C'est en saluant la mémoire d'Amilcar Cabral, fondateur du Parti africain de l'indépendance de Guinée Bissau et du Cap-Vert, que j'aborde ce débat. Cabral est tombé sur le champ d'honneur. Son sacrifice n'aura pas été vain. Son rêve est en train de devenir réalité.

En effet, le peuple de Guinée Bissau, après plusieurs années de lutte héroïque, a, par la voix de son Assemblée nationale populaire, démocratiquement élue et jouissant de sa confiance, proclamé solennellement le 24 septembre 1973 la naissance de la République de Guinée Bissau.

Cet acte historique a suscité, en Afrique et dans le monde, un grand intérêt, car il couronne l'action inlassable de tout un peuple qui mène depuis 17 ans une lutte légitime pour l'exercice de son droit à l'autodétermination et à l'indépendance.



La légitimité de l'action menée dans ce but par le peuple de Guinée Bissau a été à plus d'une occasion reconnue par les instances de notre Organisation, et en particulier par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. En effet, le 2 novembre 1972, la vingt-septième session de l'Assemblée générale a adopté la résolution 2908 (XXVII), qui :

"... reconnaît la légitimité de la lutte que mènent les peuples coloniaux et les peuples sous domination étrangère pour l'exercice de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance par tous les moyens nécessaires dont ils disposent et note avec satisfaction les progrès accomplis par les mouvements de libération nationale des territoires coloniaux, particulièrement en Afrique, tant par leur lutte que par la mise en oeuvre de programmes de relèvement, sur la voie de l'indépendance nationale de leurs pays".

Il est à souligner, dans cet ordre d'idée, que le peuple de Guinée Bissau a utilisé tous les moyens allant de l'action pacifique et de la recherche de la négociation à la lutte armée.

Bien plus, le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée Bissau et du Cap-Vert a entamé dans les territoires libérés la mise en oeuvre de programmes de relèvement et d'organisation devant faciliter l'engagement du pays sur la voie de l'indépendance nationale.

La mission qui s'est rendue en avril de l'année dernière, sous les auspices des Nations Unies, en Guinée Bissau s'est bien rendu compte de l'oeuvre immense entreprise dans ce domaine dans les territoires libérés, et cela grâce à l'action du Parti africain de l'indépendance de Guinée Bissau et du Cap-Vert et au concours unanime de la population.

Le Conseil de sécurité s'est également prononcé pour la reconnaissance immédiate du droit des peuples des territoires sous domination portugaise à l'autodétermination et à l'indépendance.

C'est ainsi que, se réunissant le 4 février 1972 au coeur même de l'Afrique, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 312 (1972), qui demande au Portugal :



"a) De reconnaître immédiatement le droit des peuples des territoires sous son administration à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale;

b) D'arrêter immédiatement les guerres coloniales et tous les actes de répression contre les peuples de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau);

c) De retirer toutes ses forces militaires actuellement utilisées pour des actes de répression à l'encontre des populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau);

d) De proclamer une amnistie politique inconditionnelle et le rétablissement des droits politiques démocratiques;"

Le dernier alinéa du paragraphe 4 de cette résolution du Conseil de sécurité est à retenir dans ce débat. Il est demandé au Portugal :

"De transférer le pouvoir à des institutions politiques librement élues et représentatives de la population, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale".

Aujourd'hui, le peuple de Guinée Bissau s'est prononcé. Il a élu une Assemblée nationale au suffrage universel. Il devait donc revenir au Portugal de transférer les pouvoirs à cette institution élue, conformément à la résolution du Conseil de sécurité. Mais le Portugal demeure dans son intransigeance. Au dialogue, il a préféré la guerre; à une fin honorable, il semble chercher à se discréditer davantage et à se mettre au ban de l'humanité, par le sang qu'il continue à verser en terre africaine - au détriment de ses propres intérêts, qui seraient mieux sauvegardés par l'établissement de nouveaux liens de coopération avec les pays libérés, comme l'ont fait avant le Portugal d'autres pays, qui n'ont pas eu à s'en plaindre.

Dès l'annonce de la proclamation de l'indépendance, un grand nombre d'Etats, de tous les continents, se sont empressés de saluer la naissance de la nouvelle république et de la reconnaître comme Etat souverain. Cette série de reconnaissances met le Portugal et ceux qui le soutiennent devant une réalité indéniable, une vérité qu'on ne peut contester. Il est difficile, certes, mais également indécent de ne pas en tenir compte.



La position de mon gouvernement, qui dès les premiers jours a reconnu le nouvel Etat de Guinée Bissau, ne relève pas de l'opportunité ou de l'exploitation politique de phénomènes circonstanciels, mais se fonde sur notre attachement aux principes de la Charte, sur la déclaration de l'Assemblée générale relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et sur notre propre conviction que le colonialisme n'a plus, à notre époque, droit de cité.

C'est pourquoi ma délégation, après avoir appuyé l'inscription à l'ordre du jour du point qui fait l'objet de notre débat, vient aujourd'hui à la tribune soutenir de nouveau les principes des Nations Unies en appuyant le nouvel Etat de Guinée Bissau et en se félicitant de son accession à l'indépendance.



M. Driss (Tunisie)

Face à l'incompréhension dont fait preuve le Gouvernement du Portugal et à sa politique rétrograde, il est triste de penser que la lutte en Guinée-Bissau se poursuivra et que le sang de son peuple continuera à être versé, ainsi que le sang des Portugais eux-mêmes. Le Gouvernement du Portugal et ceux qui le soutiennent en prendront seuls la responsabilité. C'est qu'il est clair, en effet, que le Gouvernement du Portugal continue à ne pas vouloir entendre la voix de la raison, et il n'est pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Le représentant du Portugal s'est évertué plus d'une fois à nous démontrer qu'aux vues de son gouvernement, il n'y a jamais eu un peuple uni et un Etat portant le nom de Guinée-Bissau. Il a voulu fonder son argumentation sur une interprétation, pour le moins malheureuse, des règles du droit international - interprétation qui fait fi de la réalité et qui tendrait, si elle était retenue et appliquée, à replonger le monde dans les ténèbres du colonialisme et à rejeter les peuples dans la servitude et l'oppression.

Mais le monde est conscient - nous l'espérons du moins - de la réalité en Guinée-Bissau et les membres de notre Assemblée ne sont pas dupes devant les divers stratagèmes employés par le Gouvernement du Portugal en vue de retarder la reconnaissance du nouvel Etat.

Les membres de notre Assemblée se rappellent certainement le rapport de la Mission que l'ONU a envoyée dans les régions libérées en avril 1972. Cette mission, dont la Tunisie a eu l'honneur de faire partie, a conclu que le Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert est le représentant authentique du peuple de Guinée-Bissau, qu'il contrôle une grande partie des territoires dans ce pays et qu'il oeuvre en vue d'assurer la promotion politique, économique et sociale de la population.

Nous considérons qu'il est encore temps, pour notre Organisation et pour les peuples épris de liberté et de justice, d'agir sur le Portugal pour faire entendre raison à ses dirigeants et leur faire comprendre qu'ils ne peuvent continuer leur politique aberrante sans envenimer davantage la situation et sans aller à l'encontre de l'humanité entière.

Il est aussi du devoir des pays amis du Portugal d'agir dans ce sens afin que cesse l'agression contre le peuple de Guinée-Bissau. Le Ministre des affaires étrangères du Portugal déclarait, le 26 septembre dernier, que son pays apprécierait,